

# Toujours sur la bonne route

Chaque mois, nous vous prodiguons de bons conseils de sécurité routière afin de vous rendre la route plus sûre. Nous vous conseillons, vous informons et vous renseignons sur l'actualité sécurité routière de la Ville de Haguenau.

## ~ LES RADARS FEU ROUGE ~

### EN BREF

#### Accidentologie de Haguenau :

Depuis début 2010 :  
- 17 accidents corporels  
- 17 personnes blessées  
- 2 personnes tuées

#### Accidentologie du Bas-Rhin :

Depuis début 2010 :  
- 798 accidents corporels  
- 1013 personnes blessées  
- 36 personnes tuées

#### Séance de remise à niveau du code de la route :

La prochaine séance gratuite de remise à niveau du code de la route se déroulera le mardi 14 décembre à 14h00 à la salle de la Rôtisserie située au 115, Grand'rue.

Pour y participer, il est indispensable de vous inscrire en appelant le 03.88.90.67.95 ou en vous rendant directement au service Déplacements de la Ville de Haguenau (2, rue des chevaliers).



Vous pouvez nous signaler les problèmes de sécurité routière que vous rencontrez à Haguenau.  
E-mail : [voirie@ville-haguenau.fr](mailto:voirie@ville-haguenau.fr)  
Tél. : 03.88.90.67.95

Depuis le 3 juillet 2009, des dispositifs de franchissement des feux rouges commencent à être installés dans des carrefours urbains. Ces dispositifs sont appelés à se développer dans les centres urbains. D'ailleurs, depuis quelques mois, de tels dispositifs sont apparus dans le Bas-Rhin.

### LES DISPOSITIFS FEUX ROUGES :



Ces nouveaux équipements ont pour objectif principal de **réduire le nombre d'accidents aux carrefours dans nos villes en assurant le strict respect des feux tricolores**. Ces radars visent en particulier à **mieux protéger les piétons** qui traversent sur les passages cloutés **et les autres usagers vulnérables** (cyclistes et deux-roues motorisés), qui s'engagent de bon droit dans un carrefour.

### LE MODE DE FONCTIONNEMENT :

Pour les carrefours surveillés, le **"radar feu rouge" est installé une vingtaine de mètres en amont du feu tricolore**. La ligne d'arrêt indiquée au sol ne doit pas être dépassée.

Le **système comporte un équipement de terrain feu rouge (ETFR)** : le radar posé sur mât qui enregistre l'infraction et **deux boucles de détection électromagnétiques** installées dans la chaussée.



♦ Quand un usager franchit le feu alors que ce dernier est vert, le "radar feu rouge" est inactif (pas de flash).

♦ Quand un usager franchit le feu alors que ce dernier est rouge, le "radar feu rouge" produit un Message d'Infraction (MIF) comportant 2 clichés consécutifs :

- un premier montrant le véhicule en amont du feu (au rouge),
- puis un second le montrant en aval du feu (au rouge).

**Cette séquence de 2 clichés matérialise sans équivoque l'infraction du franchissement du feu au rouge.**

